

A photograph of a pride parade. In the foreground, several people are holding flags. A large transgender flag (blue, pink, white, and light blue horizontal stripes) is prominent on the left. To its right, a rainbow flag is visible. The background shows a street with trees and utility poles, slightly out of focus. The overall scene is bright and celebratory.

STRATÉGIE
MINORITÉS SEXUELLES
ET DE GENRE
2021-2024



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

Cette stratégie « minorités sexuelles et de genre » est le produit d'une initiative collective et d'un travail collaboratif entre Agir ensemble et ses partenaires de terrain. C'est dans le cadre du projet DEFI (DEvelopper et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale) que la volonté de s'impliquer sur la thématique des droits des minorités sexuelles et de genre s'est accrue. La nécessité d'élaborer une stratégie « minorités sexuelles et de genre » conjointe, inclusive et ambitieuse s'est à nouveau manifestée lors d'une campagne de sensibilisation et plaidoyer - #FiertésSansFrontières - avec des organisations de défense des droits des minorités sexuelles et de genre du Congo, Cameroun, RDC et Sénégal, puis lors du forum inter-associatif d'avril 2021 « Droits humains en Afrique centrale, relevons ensemble le défi ! ». En consultant activement ses partenaires, dans une approche participative et horizontale, Agir ensemble a élaboré une stratégie globale avec des pistes concrètes d'amélioration, tant au niveau interne que dans les relations partenariales ou dans l'intégration aux projets de ses partenaires.

GUILLAUME GUICHON (il/lui)
Chargé de communication et projets
Réfèrent minorités sexuelles et de genre



SOMMAIRE

INTRODUCTION

5

Pourquoi une stratégie minorités sexuelles et de genre ?

I- LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE

6

1. *Le contexte international*
2. *Le contexte en Afrique centrale (dans les pays d'intervention d'Agir ensemble)*

II- LES OBJECTIFS D'AGIR ENSEMBLE EN MATIÈRE DE DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE

10

1. *Protéger : Lutter contre les violences à l'encontre des minorités sexuelles et de genre*
2. *Soutenir : renforcer les capacités et l'autonomie des organisations de défense des droits des minorités sexuelles et de genre*
3. *Dénoncer : sensibiliser à la diversité et lutter contre les stéréotypes de genre et de sexualité*

III- COMMENT GARANTIR LE RESPECT DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE ?

14

1. *L'approche « diversité des genres et des sexualités » d'Agir ensemble*
2. *Lignes d'actions 2021-2024*

INTRODUCTION

POURQUOI UNE STRATÉGIE MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE ?



Dans la perspective d'une relation collaborative entre Agir ensemble pour les droits humains et ses partenaires, nous avons fait le choix, ensemble, d'utiliser le terme « minorités sexuelles et de genre » pour qualifier les personnes ayant des orientations sexuelles et/ou des identités de genre qui sont minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles vivent. Ce choix partenarial mûrement réfléchi a été pris pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le sigle « LGBTQIA+ » (Lesbiennes, Gays, Bisexuel·le·s, Transgenres, Queers, Intersexes, Asexuelles et autres) généralement utilisé par les associations occidentales est perçu par les associations locales et par les représentant·e·s étatiques de certains pays africains comme une contagion post-coloniale des mouvements africains. Par ailleurs, les mouvements transnationaux des minorités sexuelles et de genre, largement dominés par des associations internationales occidentales, sont vus comme n'étant pas assez à l'écoute des associations locales africaines imposant des normes occidentales de la culture gay et lesbienne qui ignorent les contextes culturels et sociaux des pays en question. Quant à elle, Agir ensemble tente dans ses projets de créer une relation collaborative centrale avec ses partenaires locaux en vue d'éviter les biais cités précédemment.

L'égalité des genres s'inscrit au cœur des valeurs portées par Agir ensemble et de la promotion et défense des droits humains fondamentaux. L'année 2020 a marqué un tournant important dans l'histoire de l'association puisque c'est à l'unanimité que les adhérent·e·s ont voté l'adoption du nouveau nom – Agir ensemble pour les droits humains, en remplacement de 'droits de l'homme' – envoyant ainsi un message politique fort en faveur de l'égalité des genres. Cette stratégie se veut par ailleurs avant-gardiste, inclusive non seulement en termes de genre mais aussi en termes de sexualités. Elle adopte ainsi une approche intersectionnelle qui consiste à prendre en compte les effets des identités multiples – le genre et la sexualité – et des croisements de systèmes de domination – le patriarcat et l'hétéronormativité.

Cette approche se veut transversale afin d'intégrer les orientations sexuelles et identités de genre à toutes les actions menées, à la fois dans les projets mais aussi dans la dynamique interne des organisations qui les portent (de la conception à la mise en œuvre des projets, dans la relation avec les partenaires...).

Comment prendre en compte l'identité sexuelle et de genre dans les orientations politiques, visions, missions, gouvernance, fonctionnement, projets de l'organisation ?
Comment favoriser l'appropriation, la pérennité et transversalité de cette approche ?
Comment intégrer cette stratégie minorités sexuelles et de genre dans les partenariats ?
Comment avancer dans des contextes culturels peu favorables ?



1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Les minorités sexuelles et de genre ne font pas l'objet de recensement à l'échelle mondiale. Un rapport de l'Inter-Agency Research and Analysis Network (IARAN) [1] estime cette population à plusieurs centaines de millions de personnes, dont 36 millions seraient en réel danger de mort et plus de 400 millions seraient victimes de discriminations [2]. Face à cette crise humanitaire oubliée, les acteurs·rice·s de la solidarité internationale pour les minorités sexuelles et de genre sont également dispersé·e·s et manquent de ressources techniques et financières, en particulier dans l'espace francophone car les circuits de financement sont anglophones.

Au cours des dernières années, de nombreuses avancées législatives positives ont été observées. L'homosexualité a été dépénalisée dans 25 pays en 20 ans, dont l'Angola, le Botswana en 2019 et le Gabon en 2020. De plus, de nombreux Etats ont adopté de nouvelles lois interdisant la discrimination et pénalisant les crimes homophobes ou transphobes pour faciliter la jouissance des droits. Cependant, l'homosexualité est pénalisée dans 70 Etats, principalement situés en Afrique et Asie, et dans 6 d'entre eux

la peine de mort est appliquée. De plus, dans certains pays, les sexualités et les expressions de genre vues comme différentes des normes hétérosexuelles et cisgenres sont encore considérées comme une maladie mentale. À travers le monde, les minorités sexuelles et de genre sont plus exposées à la stigmatisation et l'exclusion sociale, mais aussi à des risques de détention arbitraire, de torture et de traitement cruel, inhumain et dégradant. Les responsables politiques et religieux·se·s sont souvent coupables de véhiculer des stéréotypes négatifs alimentant les préjugés et les violences. Enfin, la liberté d'expression et l'action des défenseur·se·s des droits des minorités sexuelles et de genre est souvent entravée.

Le continent européen est lui-même divisé : d'un côté l'UE s'engage institutionnellement pour promouvoir et défendre les droits fondamentaux des minorités sexuelles et de genre dans sa « stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE » présentée en 2020 [3], Le continent européen est lui-même divisé : d'un côté l'UE s'engage institutionnellement pour promouvoir et défendre les droits fondamentaux des minorités sexuelles et de genre dans sa « stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE » présentée en 2020 [4].

[1] A Global Outlook on LGBTI Social Exclusion through 2030 (2018), IARAN, disponible sur : https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/05/LGBTreport_FINAL.compressed.pdf.

[2] Ibid.

[3] https://ec.europa.eu/france/news/20201112/strategie_egalite_lgbtiq_fr.

[4] Exemple récent : en Hongrie, une loi interdisant la « promotion » de l'homosexualité auprès des mineurs est adoptée le 15 juin 2021.

Bien que l'Organisation des Nations Unies prenne des initiatives en faveur de la protection des minorités sexuelles et de genre – la Déclaration relative aux droits de l'Homme et à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 2008 compte aujourd'hui environ 70 Etats signataires – l'engagement de la plupart des Etats, dont la France, est avant tout diplomatique. Ces déclarations engendrent peu de changements, les mesures concrètes mises en place sont rares et la cause des minorités sexuelles et de genre est souvent noyée dans une approche universaliste des droits humains.

2. LE CONTEXTE EN AFRIQUE CENTRALE (DANS LES PAYS D'INTERVENTION D'AGIR ENSEMBLE)



Dans certains Etats d'Afrique centrale, comme le Cameroun [5], les relations homosexuelles sont punies par la loi. La transidentité n'est pas illégale, mais identité de genre et homosexualité sont souvent associées et confondues, si bien que les personnes transgenres sont condamnées au même titre [6].

Au-delà de la criminalisation de l'homosexualité, les minorités sexuelles et de genre sont discriminées et subissent des **violences basées sur le genre et la sexualité (VBGS)** multidimensionnelles : violences physiques et verbales, psychologiques, domestiques, et violations de leurs droits.

Ces violences sont légitimées par la culture, les traditions, les mœurs et l'idée ancrée que les pratiques homosexuelles sont des influences post-coloniales, des « maux » importés d'Europe, symbole de la perversion des sociétés occidentales. Au Cameroun, 81% des minorités sexuelles et de genre interrogées ont subi des violences psychologiques, 7% de ces personnes sont rejetées par leurs familles. De plus, 17% ont subi des violences physiques et sexuelles confondues [7]. Les hôpitaux sont la représentation des discriminations structurelles inhérentes aux institutions publiques : victimes de stigmatisation, les personnes transgenres sont souvent ignorées par le personnel soignant, au profit des patient·e·s cisgenres.

A Bukavu dans la Province du Sud-Kivu à l'est de la RDC, l'environnement est particulièrement hostile pour les minorités sexuelles et de genre, qui sont confronté·e·s à une augmentation des arrestations arbitraires, des propos et comportements haineux, des pressions et menaces de la part des autorités et des leader·euses religieux·ses, des actes de violences, des traitements dégradants, des viols correctifs ou punitifs, etc. Ces discriminations et violences entraînent des conséquences graves pour les victimes qui sont forcées d'abandonner leurs études, leurs emplois, de fuir leurs milieux sociaux d'origine, leurs familles et de cacher leur identité et leur orientation sexuelle pour se protéger [8].

[5] Exemple du Cameroun : Article 347 bis du code pénal : article 347 bis – Homosexualité, « Est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 20.000 à 200.000 francs toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe »

[6] Ce cadre législatif est souvent un héritage de l'époque coloniale, les administrations française et britannique ayant importé leurs codes civils et pénaux avec des lois dites « anti-sodomitiques ».

[7] 2HRC, rapport annuel de 2020.

[8] Rapport de Rainbow Sunrise Mapambazuko, « les violations des droits des personnes LGBTI à Bukavu dans la province du Sud-Kivu à l'est de la RDC », mai 2019-juin 2020.

Il est également très difficile de porter plainte auprès des autorités publiques qui véhiculent elles-mêmes les stéréotypes de genres et de sexualités à la base des discriminations et des VBGS. Des propos LGBTQIA+-phobes très violents sont largement entendus dans les médias, dans la rue, de la part des leader·se·s religieux·se·s. Entouré de tels discours incitant à la haine, le climat est très tendu pour les défenseur·se·s des droits des minorités sexuelles et de genre qui reçoivent régulièrement des menaces de mort, subissent des violences et des intimidations pouvant aller jusqu'à l'assassinat.

La lutte contre les discriminations et violences à l'encontre des minorités sexuelles et de genre est un axe d'intervention du projet DEFI en Afrique centrale (phases 2 et 3). Des organisations

organisations de la société civile et partenaires d'Agir ensemble sur le projet mènent des activités de protection, de prévention et de lutte contre ces discriminations. Agir ensemble travaille donc en partenariat avec des organisations de défense des droits des minorités sexuelles et de genre comme **Cœur Arc en Ciel** (République du Congo) et **2HRC (Health and Human Rights Cameroon)** pour ne citer qu'elles. Ces associations commencent à être considérées comme des actrices de référence quant à la documentation et au monitoring des cas de violence à l'égard des minorités sexuelles et de genre : Cœur Arc en Ciel a par exemple été appelée par la Cour Nationale du Droit d'Asile à Paris pour des conseils techniques ; elle participe également aux réflexions européennes sur les marches de fierté.



La première action d'Agir ensemble liée à la protection des minorités sexuelles et de genre remonte à 2012. Adèle [9], étudiante de 22 ans, est animatrice au sein d'une association de défense des droits humains où elle est chargée d'actions de sensibilisation et de plaider pour le respect des droits des femmes et des jeunes filles marginalisées dont des travailleuses du sexe et des femmes lesbiennes. Adèle est menacée de renvoi de son université après avoir défendu trois de ses camarades

lesbiennes victimes de discrimination au sein de leur établissement universitaire. Ses parents, informés de la situation, chassent leur fille du domicile familial. Avec l'aide de ses partenaires locaux, Agir ensemble a réussi à obtenir qu'Adèle ne soit finalement pas renvoyée de son université. Une aide de subsistance temporaire de quatre mois lui a été accordée et le Fonds d'urgence a pris en charge ses frais de scolarité afin qu'elle puisse terminer son année d'étude [10].



1. PROTÉGER : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE

Les VBGS concernent tout le monde mais touchent particulièrement les femmes et les minorités sexuelles et de genre. Les **femmes LGBTQIA+** sont par exemple les cibles de discriminations et violences spécifiques, comme le viol correctif. Ces violences peuvent être physiques, sexuelles, émotionnelles et psychologiques, mais aussi économiques et sociales (notamment en matière d'accès aux soins, à l'éducation et aux revenus). Elles sont la conséquence de systèmes de pensée binaires, patriarcaux et hétéronormés.

Les responsables peuvent être multiples : l'État, la communauté ou un cercle plus intime comme la famille ou la·e conjoint·e et/ou ex-conjoint·e, et ne sont

souvent pas inquiété·e·s pour les violences qu'ils commettent. En effet, dans le cadre des violences sexuelles basées sur le genre, l'impunité des auteur·rice·s est plus la norme que l'exception, en raison d'un certain nombre d'obstacles législatifs et/ou culturels : les procédures lourdes, l'impossibilité d'apporter une preuve ou la peur de représailles imposent le silence aux victimes ; de plus, dans les Etats où l'homosexualité et la transidentité sont punies par la loi, il est impossible de dénoncer des violences homophobes ou transphobes sans que la victime soit-elle-même condamnée.

La notion d'impunité inclut l'absence de sanction mais aussi l'absence d'enquête, d'arrestation, de poursuite, de condamnation et de réparation pour les victimes. Agir ensemble estime que, pour garantir le respect des droits des minorités sexuelles et de genre, il est

[9] Pseudonyme

[10] Rapport Fonds d'urgence 2012. Une étude des rapports d'activité d'Agir ensemble et du Fonds d'urgence depuis 2009 montre que la plus ancienne action de l'association concernant les minorités sexuelles et de genre remonte à 2012.

nécessaire d'exiger des poursuites et condamnations judiciaires des auteur·rice·s des violences, afin de sauvegarder, non seulement l'égalité juridique entre toutes les personnes, mais également l'égalité dans les faits.

Les personnes et les organisations qui luttent contre l'impunité et contre les violations des droits humains le font parfois au péril de leur vie et de leur sécurité. En effet, ces dernières luttent contre les VBG dans un environnement souvent hostile, en considérant les contextes sociaux, parfois fortement homophobes et les législations nationales. Agir ensemble met donc l'accent sur la **protection et le soutien de ces défenseur·se·s des droits des minorités sexuelles et de genre.**

2. SOUTENIR : RENFORCER LES CAPACITÉS ET L'AUTONOMIE DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE

Le renforcement de capacités est une activité phare d'Agir ensemble. En effet, la vocation d'Agir ensemble est de développer des partenariats avec des organisations de défense des droits humains sur le terrain dans le but de renforcer leurs capacités, leur autonomie et de soutenir leur émergence. Il est donc pertinent de poursuivre cette action en visant particulièrement des organisations partenaires spécialisées dans la défense des minorités sexuelles et de genre en leur apportant un soutien financier et technique, en offrant des formations, en partageant des expériences. Par exemple, depuis 2015, l'organisation Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM) est partenaire d'Agir ensemble. RSM agit pour la protection, la défense et la promotion des droits des personnes LGBTI dans les territoires de Bukavu,

Kabare et Uvira au Sud Kivu en République Démocratique du Congo (RDC).

Cela peut être l'occasion de **renforcer les organisations partenaires sur l'inclusion de la diversité des genres et des sexualités – en plus de l'approche genre** – lorsqu'elle n'est pas présente dans le projet ou pas mise en application dans la structure. Des formations et des ateliers de sensibilisation sur la diversité des genres et des sexualités à l'intention des partenaires doivent permettre d'aborder l'historique et le cadre législatif à un niveau international et national, de connaître les concepts clés en matière de diversité des genres et des sexualités (distinction entre genre et sexe, identité de genre, orientation sexuelle, stéréotypes, discriminations à l'encontre des minorités sexuelles et de genre, VBGS, etc.). Ces espaces d'échange doivent mener in fine à l'analyse du degré d'intégration de la diversité des genres et des sexualités dans les projets et à la réalisation d'un plan d'action visant à incorporer cette diversité aux projets en place.

Des **formations sur les questions d'égalité des genres et des sexualités** sont d'autant plus nécessaires que l'expérience de la phase I du projet DEFI « Développer et Favoriser les Initiatives des organisations de défense des droits humains en Afrique centrale » (2014-2017) montre que, dans les organisations de défense des droits humains dont le leadership est assuré par un homme, ce sont les hommes qui sont surreprésentés au sein des organes de gouvernance, de direction et des équipes opérationnelles. Et inversement, dans les organisations dont le leadership est assuré par une femme, ce sont les femmes qui ont tendance à être surreprésentées. Dans les associations de défense des droits des

minorités sexuelles et de genre, dites aussi LGBTQIA+, les défis liés au genre sont paradoxalement plus forts encore car on constate un cloisonnement entre les organisations (organisations gays / organisations lesbiennes) ou bien une tendance au cloisonnement interne dans une même organisation (les lesbiennes organisant leurs propres activités au bénéfice des lesbiennes et les gays se regroupant autour d'un public gay). Ce cloisonnement n'est pas problématique en soi, les rencontres et/ou temps d'échange non-mixte permettant entre autres une libération de la parole et des comportements, la construction d'un plaidoyer commun et la création d'espaces dits « safe ». Toutefois, Agir ensemble prône la mise en place d'espaces de dialogue et de collaboration entre les différents groupes apparentés à des minorités sexuelles et de genre, en vue de l'atteinte d'un objectif commun : l'égalité des genres et des sexualités.

3. DÉNONCER : SENSIBILISER À LA DIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE ET DE SEXUALITÉ

Pour lutter contre les discriminations et les violences à l'encontre des minorités sexuelles et de genre, la clé est le **plaidoyer** et la **sensibilisation**. Il est important de développer les capacités d'influence au sein des organisations de la société civiles œuvrant pour la protection et la promotion des droits des minorités sexuelles et de genre (leadership associatif et militantisme) pour lutter contre les discriminations systémiques et agir sur les cadres juridiques et législatifs. Ce changement des cadres juridiques, politiques et opérationnels sont nécessaires à l'exercice des droits des minorités ainsi qu'à la protection et l'amélioration de

leurs conditions de vie. Sans cette capacité d'influence accrue, au regard de la prégnance des traditions et du patriarcat de sociétés fortement hiérarchisées, les minorités sexuelles et de genre seront sur le long terme exclues et mises en danger.

L'une des premières choses est de sensibiliser les personnes identifiées aux minorités sexuelles et de genres sur leurs propres droits fondamentaux. En effet, les stéréotypes de genre sont tellement ancrés dans l'éducation et la culture que beaucoup de personnes ne savent pas comment aborder les questions d'identité de genre et l'orientation sexuelle. Il est souvent très difficile pour les jeunes de faire un coming-out dans un contexte familial et sociétal largement traditionnel et parfois hostile (homophobie, transphobie). Les informations sur les sexualités et les genres sont difficiles d'accès dans des sociétés où les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre différentes de celles imposées par la norme sont un tabou voire un délit ou un crime. Il faut commencer par prendre connaissance des termes et des bonnes pratiques, apprendre que nous avons tou·te·s des droits et que nous sommes libres de revendiquer le droit de disposer de notre corps, le droit à l'égalité, à l'éducation, à être représenté·e·s en justice, etc.

Ensuite, il s'agit de **sensibiliser l'ensemble de la communauté** sur la compréhension des stéréotypes de genre et de sexualité et le danger des discriminations et violences qui en découlent. Chacun·e doit se sentir concerné·e et participer à la promotion des droits des minorités sexuelles et de genre comme un objectif de développement durable commun à l'ensemble de la société. Il est nécessaire

de lutter contre l'exclusion et l'invisibilisation des minorités sexuelles et de genre à travers une stratégie de plaidoyer, sensibilisation et communication [11].

Cette sensibilisation doit se faire au niveau de l'école pour impliquer la **jeunesse** dans cette dynamique de changement, afin de pérenniser le développement d'une société égalitaire pour tou·te·s. Cette stratégie de sensibilisation doit passer par celles et ceux dont la parole pèse dans la communauté comme des leader·se·s culturel·le·s, des personnes influentes, des chef·fe·s religieux·ses, etc. En ce sens, Agir ensemble souhaite développer et renforcer les liens avec des personnes

potentiellement alliées de la cause des minorités sexuelles et de genre.

Les actions de plaidoyer et sensibilisation auront un impact sur plusieurs types de publics : le grand public, les acteurs·rice·s de la société civile, les acteur·rice·s politiques. L'objectif de ces actions est de faire entendre la voix des organisations partenaires d'Agir ensemble, de faire connaître la situation des droits des minorités sexuelles et de genre dans les pays représentés. En mettant un coup de projecteur sur ces sujets, nous espérons également que les publics cibles ainsi que les acteur·rices politiques prendront des engagements concrets pour agir.

[11] En ce sens, Agir ensemble pour les droits humains a lancé en 2021 « #FiertésSansFrontières », campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour défendre et promouvoir les droits des minorités sexuelles et de genre au Cameroun, au Congo et au Sénégal, en partenariat avec des organisations de défense des droits des minorités sexuelles et de genre basées au Cameroun, Congo, Sénégal et en France.



COMMENT GARANTIR LE RESPECT DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE ?

1. L'APPROCHE « DIVERSITÉ DES GENRES ET DES SEXUALITÉS » D'AGIR ENSEMBLE

L'objectif d'Agir ensemble consiste à garantir le respect des droits des minorités sexuelles et de genre ainsi que l'égalité des genres et des sexualités en interne comme en externe. Il vise à la **transformation des relations de pouvoirs** et la déconstruction des rôles et fonctions traditionnellement et arbitrairement associés aux genres. Il s'agit de lutter contre les violences faites à ces minorités et d'étendre leurs droits.

L'approche doit être **transversale** afin de redistribuer les pouvoirs pour arriver à une situation égalitaire entre tou-te-s, en tant qu'acteur-ric-e-s et décideur-se-s. Il ne s'agit pas seulement de monter un ou plusieurs projets concernant les droits des minorités sexuelles et de genre, il s'agit d'intégrer cette approche dans toutes les actions et tous les programmes. Chaque projet doit prendre en compte la dimension égalité. Cette approche se veut **adaptable** : d'une part aux déterminants socio-culturels de chaque contexte, mais aussi à la spécificité de chaque projet. Il s'agit d'aborder les questions d'égalité des genres et des sexualités en prenant en

compte les sensibilités des partenaires et de leurs gouvernements respectifs. L'approche égalité des genres doit également être intersectionnelle, c'est-à-dire prendre en compte la diversité des systèmes d'oppression (liés au sexe, genre, race sociale [12], génération, handicaps...) et doit être adaptée à l'intersection des dominations, dans la mesure où les individu-e-s et les groupes peuvent appartenir à plusieurs catégories discriminées.

Cette stratégie doit être globale et ne pas être destinée uniquement aux minorités sexuelles et de genre. En effet, pour favoriser un changement de comportements et de mentalités dans la société, il est important de rassembler le plus grand nombre dans la lutte pour l'égalité, donc d'intégrer également les personnes hétérosexuelles et cisgenres allié-e-s. Le travail en réseau d'actrices et d'acteurs est également essentiel. La complémentarité des différentes actions de la société civile permettra la durabilité des nouvelles pratiques et de l'égalité des genres.

2. LIGNES D'ACTIONS 2021-2024 POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

INSTITUTIONNALISER LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DES GENRES ET DES SEXUALITÉS AU SEIN DE L'ORGANISATION

Agir ensemble s'engage à **garantir l'égalité de traitement des personnes LGBTQIA+ dans les processus RH** : élaborer une politique de recrutement

inclusive, sans discriminations, une égalité des salaires définis sur la base des compétences, une représentation des genres et des sexualités au sein du conseil d'administration ... Le cadre et le temps de travail sont adaptés aux contraintes de chacun-e avec la pérennisation du télétravail ou la mise en place d'horaires flexibles.

[12] Le terme « race sociale » désigne l'organisation de la société basée sur la différenciation des individu-e-s selon la couleur de peau et/ou caractéristiques physiques. Cette organisation sociale est inégalitaire, les personnes blanches bénéficiant de privilèges, en tant que groupe social dominant, tandis que les personnes non-blanches rencontrent des discriminations basées sur leurs différences physiques. Le terme « race sociale » ne reconnaît pas l'existence de « races biologiques » mais bien la différenciation des individu-e-s dans les faits au niveau de la société qui découle du racisme systémique.

L'égalité de traitement passera par la mise en œuvre d'actions destinées à prévenir les LGBTQIA+-phobies et à intégrer dans les actions de lutte contre les discriminations et de prévention du harcèlement les critères de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre au même titre que d'autres critères et ce sans oublier les spécificités des LGBTQIA+-phobies telle que l'invisibilité. Le cas échéant, la direction sanctionnera tout propos ou attitude discriminatoire et soutiendra les collaborateur·rice·s victimes de propos ou actes discriminatoires.

Tant au niveau interne qu'au niveau externe, Agir ensemble s'engage à mettre en place une **communication écrite et orale inclusive** : utilisation de l'écriture inclusive dans les rapports et publications, mise à disposition d'outil de sensibilisation et de mémorisation des différents termes et bonnes pratiques, élaboration de modules de formation en interne sur les questions de diversité des genres et des sexualités.

COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

En 2020, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est devenue Agir ensemble pour les droits humains. Ce changement de nom est à la fois un choix politique et un

un choix de communication, avec pour objectif d'être au plus près des valeurs de l'association. La stratégie de communication 2020-2022 d'Agir ensemble s'inscrit dans la même dynamique : **adopter une communication sans stéréotype de genre et/ou de sexes.**

La communication et le langage sont d'importants outils pour combattre les stéréotypes. Quelques exemples ; éliminer toutes expressions LGBTQIA+-phobes, utiliser l'écriture inclusive, user des termes épiciènes (mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin), utiliser l'expression « droits humains » plutôt que « droits de l'Homme », veiller à donner la parole à tou·te·s de manière équitable. Une attention particulière doit être portée aux femmes LGBTQIA+, afin de rendre leur discours visible et ne pas reproduire les schémas de domination masculine.

Dans sa stratégie de communication et de plaidoyer, Agir ensemble doit intégrer des réseaux et des collectifs promouvant les droits des minorités sexuelles et de genre, collaborer avec d'autres organisations engagées sur la thématique, s'associer et participer à des événements promouvant les droits des minorités sexuelles et de genre (ex. EGIDES – Alliance internationale francophone pour l'égalité et les diversités).



INTÉGRER LA DIVERSITÉ DES GENRES ET DES SEXUALITÉS DANS LES PROJETS ET AUPRÈS DES PARTENAIRES

Adopter une approche diversité des genres et des sexualités au niveau des projets signifie l'appliquer à chaque étape du cycle, du diagnostic jusqu'à l'évaluation. Cette dimension doit être incluse de façon transversale dans tous les projets même ceux qui ne sont pas spécifiques aux droits des minorités sexuelles et de genre.

➔ **En amont de la conception du projet** : assurer une veille thématique active et permanente sur les évolutions des contextes dans lesquels évoluent les minorités sexuelles et de genre dans les zones d'intervention d'Agir ensemble. Constituer une base de données d'indicateurs d'inclusion des minorités sexuelles et de genre, l'alimenter et la mettre à jour.

Il convient de s'assurer également que la diversité des genres et des sexualités a bien été prise en compte et est intégrée dans l'analyse contextuelle du projet. Cette étape est d'autant plus importante considérant que tout tend à invisibiliser les minorités sexuelles et de genre dans les sociétés. Les discriminations à l'encontre des minorités sexuelles et de genre doivent être clairement identifiées pour que le projet puisse y répondre de manière stratégique et efficace.

➔ **Lors de la phase conception** : faire participer tout le monde de façon inclusive. Les objectifs doivent tenir compte des besoins et spécificités des minorités sexuelles et de genre. Même en dehors des projets visant spécialement la promotion des droits des minorités sexuelles et de genre, une attention particulière doit être accordée à l'implication de tou·te·s les personnes quelle que soit leur orientation et/ou leur expression de genre et aux impacts que ces projets peuvent avoir sur elles (dans une approche transversale).

➔ **Définition des indicateurs** spécifiquement liés au genre et à la sexualité pour garantir un équilibre suffisant entre tou·te·s dans les activités et la mise en œuvre du projet.

➔ **Identification des risques** : elle doit prendre en compte les stéréotypes ou les barrières structurelles qui peuvent empêcher les personnes issues des minorités sexuelles et de genre de prendre pleinement part aux activités.

➔ **Élaboration du budget** : il faut s'assurer que les ressources financières permettent au projet de bénéficier aux besoins spécifiques de tou·te·s dans le ou les pays dans le(s)quel(s) le projet est mis en place.

➔ **Au moment de la mise en œuvre du projet**, il est important de s'assurer que tou·te·s les personnes (professionnel·le·s et groupes cibles) participent de manière équitable.

 **A la fin du projet** : au moment de l'évaluation, il s'agit de dédier des critères spécifiques à l'axe minorités sexuelles et de genre (ex. représentativité des bénéficiaires, pourcentage de partenaires se déclarant plus sensibles aux droits des minorités sexuelles et de genre - dans le cas où les organisations ne sont pas spécifiquement dédiées aux minorités sexuelles et de genre -, etc.)

La création de groupes de travail et d'échange est importante pour **réfléchir avec les partenaires à une approche inclusive en faveur des minorités sexuelles et de genre**. La sensibilisation des partenaires d'Agir ensemble peut se faire à travers des formations, des modules, des ateliers et/ou des forums (ex. le forum inter-associatif d'avril 2021) ou encore avec la mise à disposition d'outils pédagogiques et de centres de ressources.





ST
AS
EST



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS